

4.4.10. Qualité de l'échantillon moyen des cuttings des forages de sols lors des opérations de reconnaissance

Un échantillon moyen a été prélevé sur les cuttings provenant des forages. Les résultats analytiques montrent la présence d'hydrocarbures totaux, de métaux lourds (arsenic, chrome total, cuivre, nickel, plomb et zinc) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (naphthalène, phénanthrène, fluoranthène, chrysène et benzo(b)fluoranthène). Le tableau ci-dessous résume et compare les concentrations avec les valeurs guides pour l'admission des terres polluées d'après la charte de qualité du métier stockage des déchets de la FNADE (août 2004).

TABLEAU DE CONCENTRATIONS "cuttings des forages"

Sondage		PZ	K1	K2	K3
Nature de l'échantillon		déchets sols	valeurs guides pour admission des terres polluées en stockage		
Profondeur (m)					
Matières sèches	%	73.1	-	-	-
Huiles minérales					
Huile minérale C10 - C16	mg/kg	<15	-	-	-
Huile minérale C16 - C22	mg/kg	17	-	-	-
Huile minérale C22 - C30	mg/kg	150	-	-	-
Huile minérale C30 - C40	mg/kg	41	-	-	-
HCT	mg/kg	230	10000>C>2000	2000>C>500	<500
Métaux lourds					
Arsenic (As)	mg/kg	14	>37	37>C>10	<10
Chrome total (Cr)	mg/kg	52	>130	130>C>85	<85
Chrome VI	mg/kg	<0.5			
Cuivre (Cu)	mg/kg	12	>1800	1800>C>400	<400
Nickel (Ni)	mg/kg	30	>140	140>C>70	<70
Plomb (Pb)	mg/kg	17	>400	400>C>85	<85
Zinc (Zn)	mg/kg	67	>1600	1600>C>400	<400
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
Naphtalène	mg/kg	0.019	>20	20>C>3	<3
Phénanthrène	mg/kg	0.018	-	-	-
Fluoranthène	mg/kg	0.25	-	-	-
Chrysène	mg/kg	0.011	-	-	-
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.012	-	-	-
somme HAP	mg/kg	0.31	500>C>100	100>C>20	<20
Composés Organo-Halogénés Volatils (COHV)					
Trichloroéthylène	mg/kg	7.60E-03	100>C>10	10>C>2	<2
BTEX: (aucun détecté)					

Note:

K1 - décharge de classe 1

K2 - décharge de classe 2

K3 - décharge de classe 3

A l'exception de l'arsenic, dont sa concentration est légèrement au dessus de la valeur guide de classe 3, tous les paramètres correspondent à une mise en décharge de classe 3.

ARCADIS recommande donc que ces cuttings de forage de sols soient évacués en CET de classe 3, pour déchets inertes.